



Lettre d'informations d'AYN



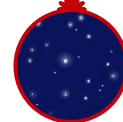
Décembre 2016



JOYEUSES FÊTES!

**RENDEZ-VOUS
EN 2017!**

*Astuce : la nouvelle mise en page
vous permet de découper les
agendas pour les conserver plus
facilement!*



Attention ! Horaires pendant les fêtes

Mairie

- **Sam. 24 déc.** : secrétariat assuré par les élus de 10h00 à 12h00
- **Lun. 26 déc.** : fermé
- **Jeu. 29 déc.** : fermé
- **Sam. 31 déc.** : secrétariat assuré par les élus de 10h00 à 12h00 ; dernier jour pour les inscriptions sur les listes électorales
- **Lun. 2 jan.** : fermé

Réouverture au public jeudi 5 janvier.

Bibliothèque

Fermée pendant les fêtes.

Réouverture au public mercredi 4 janvier.

- Agenda manifestations -

- 08 jan.** **Vœux et accueil des nouveaux arrivants**
16 h 00 – Salle des fêtes
- 19 jan.** **Atelier Saveurs Plurielles de l'AEL – Tahiti**
Inscription auprès de l'AEL
- 20-21 jan.** **Boudin de la chasse**
Salle des fêtes
- 16 fév.** **Atelier Saveurs Plurielles de l'AEL – Le Mexique**
Inscription auprès de l'AEL





- Gare au monoxyde de carbone (CO) -

Alors que l'hiver semble enfin décidé à arriver, les appareils de chauffage tournent à plein régime.

Tout appareil utilisant la combustion est susceptible de produire du monoxyde de carbone, si l'alimentation en air est insuffisante (chaudière mal réglée, feu qui couve, pièce mal ventilée).

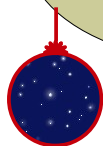
Le monoxyde de carbone est inodore, et peut être à l'origine d'intoxications très graves. La révision annuelle de vos appareils de chauffage, et leur bonne utilisation doivent vous mettre à l'abri.

Plus d'informations sur <http://www.prevention-maison.fr/>

Si vous ressentez
Maux de tête
Étourdissements
Nausées
Fatigue subite

Immédiatement

Ouvrez les fenêtres
Sortez au grand air
Appelez le 15



- Déchets, tri et civisme -

Puisque la pédagogie est, paraît-il, l'art de la répétition, répétons nous...

Malgré les dispositifs mis en place par la CCLA et la Commune, imparfaits par nature, mais qui ont tout-de-même le mérite d'exister, d'anonymes cochons s'évertuent à faire payer la collectivité à leur place.

Mais, comme disait l'autre, la collectivité, c'est « vous-z-et-moi » ! En effet, il est encore trop fréquent de constater, au choix

- que des sacs de détritus variés sont abandonnés au pied des conteneurs, ou dans la poubelle du jeu de boule, ou dans celle du cimetière

- que des gravats sont abandonnés au bord des chemins
- que les bennes de tri sélectif contiennent tout et n'importe quoi (ce qui est autorisé est indiqué sur chaque benne)

Toutes ces libertés prises par quelques-uns, heureusement minoritaires, impliquent une intervention humaine pour faire le tri et remettre les choses à leur place, et donc un surcoût de traitement pour la collectivité, c'est-à-dire pour tous ceux qui, eux, jouent le jeu...



- Bilan des travaux 2016 -

Après la démission d'une Conseillère Municipale en début d'année, la Commission Travaux a connu une phase de réorganisation qui a entraîné des retards dans la gestion de certains chantiers.

Néanmoins, quelques réalisations ont pu voir le jour en 2016. Pour le reste, ce n'est que partie remise.

Des aménagements au jeu de boules



Suite aux propositions du Groupe-Projet Jeu de Boules, les premiers aménagements ont été réalisés, la plupart sous forme de chantiers participatifs : rénovation des bancs en bois, reprise de l'enduit du muret, début de la pose des balustrades en bois côté route.

Des reprises dans les chemins

Cette année, ce sont les chemins du Mollard et de Forchet qui ont été rajeunis, avec une reprise de fossés, des reprofilages et la pose de canalisations pour les eaux pluviales.

Le début de l'aménagement du columbarium

Après validation du plan d'aménagement par le Conseil Municipal, les monuments cinéraires ont été installés en fin d'année.

Par convention avec le CFPPA Reinach (La Motte-Servolex), les aménagements paysagers se prêtent à un chantier-école pour des professionnels stagiaires en formation continue.



Des rénovations à l'église

Ça ne faisait pas partie des priorités, mais comme ces rénovations étaient rapides à mettre en œuvre, elles ont bénéficié du retard pris sur d'autres projets. Ainsi, l'escalier de la sacristie a été redressé, et une partie du toit a été rénovée. La baie qui permettait aux pigeons de loger au-dessus des voûtes a été fermée.



La rénovation du clocher, qui impose le périmètre de sécurité installé il y a quelques semaines, n'est pas encore programmée. Et pour cause : avec une expertise de 120 000 €, il va falloir faire preuve d'astuce pour trouver les financements nécessaires.

Des boxes dans la cave de la mairie-école

Chaque fois qu'un appartement se libère, c'est la même question que posent les prétendants : « Y a-t-il une cave pour stocker nos cartons, vélos et autres bouées gonflables ? ». Celles et ceux qui ont déjà entendu parler de la « crapaudière » comprendront que la cave du bâtiment, à mi-chemin entre la cave à fromage et le marigot, ne permettait pas de satisfaire la demande.

Aussi, grâce aux crédits libérés par d'autres chantiers, une dalle a été coulée (avec cunette et tabouret pour évacuer les eaux remontantes), et 6 boxes ont été créés. Ceux-ci seront associés aux baux des appartements du bâtiment mairie-école.

Des travaux d'entretien

Les portails du cimetière, les boiseries du pignon de la salle des fêtes ainsi que les portes de l'église ont été rafraîchis.





- Un Conseil Intercommunal Enfants pour Ayn et Dullin -

Par la volonté conjointe des deux Conseils Municipaux, le tout nouveau Conseil Intercommunal Enfants (CIE) réunit 8 Conseillers (et 1 suppléant) issus de la classe de CM1-CM2 et résidant sur les deux Communes.

Élu le 15 décembre, le CIE sera installé lors de sa première séance, samedi 7 janvier à 10h00 en mairie d'Ayn.

Doté d'un budget annuel de 1000 €, le CIE pourra mener des projets qui seront choisis collégialement. Lors de leur campagne, les candidats ont manifesté la volonté de travailler particulièrement pour la promotion du sport, la protection de l'environnement, ou encore à destination des personnes âgées.



- Que faire du sapin après les fêtes ? -

Une fois les fêtes passées, au milieu des derniers effluves de résine qui flottent dans la maison, le roi des forêts est en guenilles.

Après qu'il a porté boules et guirlandes, étoiles et cheveux d'anges, qu'en faire alors ?

Évidemment, s'il s'agit d'un sapin artificiel, la question est réglée. Hop, direction le grenier jusqu'à l'année prochaine.

Si c'est un sapin floqué, de neige artificielle ou de paillettes, pas beaucoup d'options non plus. Direction la déchetterie, benne du tout-venant.

En revanche, pour un sapin naturel, vous avez le choix !

Idée n° 1 : à la benne

Simple, rapide, efficace. Vous pouvez jeter votre sapin, débarrassé de ses parures, dans la benne végétaux de la déchetterie. Il sera transformé en compost par une entreprise spécialisée.

Idée n° 2 : deuxième vie

Une fois séché, puis débité en branchettes, votre sapin pourra réchauffer une seconde fois votre intérieur, en fournissant du petit bois pour allumer le poêle. Ou le barbecue de l'été prochain.

Idée n° 3 : retour à la nature

Un coup de broyeur et, tadam, voici de beaux copeaux pour le jardin. Et si l'on dit qu'il ne faut pas utiliser de conifères comme paillis, votre sapin fournira assez peu de broyat pour que le sol s'en accommode. Petite astuce : broyez-le avant qu'il soit complètement sec, ce sera plus facile.



Tél 09 62 58 75 66

Fax 04 79 28 72 32

mairie.ayn@wanadoo.fr

ayn.fr

Secrétariat ouvert lundi de 9h00 à 12h00, jeudi de 13h00 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00

